

Les Cahiers
du CRH

Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques

Archives

30 | 2002

Foccart - Entre France et Afrique

Pour une nouvelle histoire des relations franco- africaines entre 1959 et 1974

Les papiers Foccart aux Archives nationales

Pascal Geneste



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ccrh/762>

DOI : 10.4000/ccrh.762

ISSN : 1760-7906

Éditeur

Centre de recherches historiques - EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 30 octobre 2002

ISSN : 0990-9141

Référence électronique

Pascal Geneste, « Pour une nouvelle histoire des relations franco-africaines entre 1959 et 1974 », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques* [En ligne], 30 | 2002, mis en ligne le 22 novembre 2008, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ccrh/762> ; DOI : 10.4000/ccrh.762

Ce document a été généré automatiquement le 20 avril 2019.

Article L.111-1 du Code de la propriété intellectuelle.

Pour une nouvelle histoire des relations franco-africaines entre 1959 et 1974

Les papiers Foccart aux Archives nationales

Pascal Geneste

- 1 Les archives politiques portent en elles le germe du secret, souvent nécessaire à la conduite de dossiers liés aux intérêts supérieurs de la nation. Archives secrètes et secret des archives sont deux notions qu'on attache fréquemment aux archives communément appelées les « Archives Foccart », dont l'ouverture progressive devrait apporter des éclairages neufs sur des aspects variés de la politique africaine et intérieure de la France sous les présidences du général de Gaulle et de Georges Pompidou. Très interventionniste, personnalisée, essentiellement définie par des liens directs du président de la République avec les chefs d'État africains, la politique sub-saharienne de la France dans les années soixante et soixante-dix a alimenté les rumeurs les plus diverses, souvent centralisées autour de Jacques Foccart, l'« homme de l'ombre »¹. Si l'édition du *Journal* et des *Mémoires*² de Jacques Foccart ont contribué à lever une partie du voile, le présent colloque révèle l'aveu que leur seule lecture ne suffit pas pour qualifier l'action politique de la France en Afrique entre 1959 et 1974. L'exploration systématique, attentive et analytique des « Archives Foccart » apparaît à présent comme une nécessité.
- 2 Constituées de deux fonds conservés aux Archives nationales, ces archives proviennent en fait de la même institution : le secrétariat général à la présidence de la République pour la Communauté puis les Affaires africaines et malgaches³. Plusieurs facteurs expliquent d'emblée le fait que cet organisme ait engendré des archives aussi homogènes et indispensables à toute histoire des relations franco-africaines subsahariennes, de la coopération, des départements et territoires d'outre-mer ou de la francophonie sous les présidences du général de Gaulle et de Georges Pompidou : d'abord la permanence de Jacques Foccart à la tête de cette institution (sauf la courte révocation de 1969⁴) ; ensuite, celle de son équipe de conseillers techniques et de chargés de mission⁵ ; enfin le rôle joué par le secrétariat général dans la politique de coopération élaborée à partir de

1959 et qui a permis d'assurer la transition entre un système juridique qui tendait à maintenir une situation de type colonial et un système de relations internationales de type classique. Avant d'évoquer leur contenu, leur communication et les sources complémentaires qui s'y rattachent, il paraît important de rappeler rapidement l'histoire de leur versement aux Archives nationales.

Le versement aux archives nationales

- 3 Seul leur mode d'entrée distingue en effet ces deux fonds. Le 12 novembre 1980, Jacques Foccart passe convention avec la direction des Archives de France, représentée par Jean Favier, par laquelle il donne les archives en sa possession, soit 1 300 dossiers représentant 140 mètres linéaires. Cette donation est la conséquence d'une année de négociations engagées par Geneviève Gille, conservateur aux Archives nationales, en octobre 1979, lors du colloque tenu à Bordeaux et consacré à « La politique africaine du général de Gaulle ». On doit par ailleurs à ce conservateur l'inventaire sommaire de ce fonds dit « privé », complété en janvier 1991 par le don des feuilles d'analyse du courrier de Jacques Foccart à l'arrivée⁶ et des feuilles d'audience du général de Gaulle⁷. Ce premier fonds est donné à une période où le second, les archives publiques du secrétariat général pour les Affaires africaines et malgaches, est versé à la section outre-mer des Archives nationales.
- 4 À l'initiative de René Journiac, fidèle conseiller technique de Jacques Foccart de 1967 à 1974 puis son successeur en quelque sorte, comme conseiller technique au secrétariat général de la présidence de la République pour les Affaires africaines et malgaches de 1974 à 1980, trois versements successifs ont effectivement lieu de 1977 à 1982, le premier étant le plus important puisqu'il se compose de 3 300 dossiers de travail du secrétariat général et constitue, avec 348 mètres linéaires, la plus grande masse. Ce versement est le fruit du travail réalisé directement à l'Élysée par une archiviste, M^{me} Bellair, et une secrétaire. M^{lle} Brunot, dirigées par Perrine Ramin-Canavaggio, conservateur aux Archives nationales, alors chargée par le président Giscard d'Estaing de la constitution d'un service des archives de la présidence de la République. Les deux versements complémentaires effectués en 1978 et 1982 se composent respectivement des dossiers de comptabilité et de personnel (12 mètres linéaires) et les photographies des voyages officiels (2 mètres linéaires).
- 5 Ces deux fonds représentent donc au total plus de 500 mètres linéaires : pour mesurer l'importance de ce volume, disons qu'il est identique à celui versé par l'ensemble des services de la présidence de Valéry Giscard d'Estaing entre 1974 et 1981 et trois fois supérieur au fonds d'archives produit par Michel Debré, toutes fonctions confondues. D'abord entreposés au Centre des archives contemporaines à Fontainebleau, ces fonds prennent place en 1989 au Centre historique des Archives nationales, rue des Francs-Bourgeois, où ils sont pris en charge par la section contemporaine, devenue depuis section du XX^e siècle.

Une source essentielle à la communication réservée

- 6 En 1960, lorsque Jacques Foccart est nommé à la tête du secrétariat général pour la Communauté, ce service a moins des missions institutionnelles et administratives – que prend en charge le nouveau secrétariat d'État chargé des Relations avec les États de la

Communauté sous l'autorité du Premier ministre⁸ –, que des missions d'ordre diplomatique et politique qu'entend assumer personnellement le général de Gaulle. Structure de liaison entre le président et le gouvernement, le secrétariat général est avant tout une instance de réflexion, de contact et de coordination interministérielle spécialisée dans les affaires africaines. Cette coordination se matérialise par la tenue de réunions « tripartites » entre les ministres des Affaires étrangères et de la Coopération et Jacques Foccart (qui avait véritablement rang de ministre), par celle de conseils exécutifs ou encore par les entretiens quotidiens que Jacques Foccart avait avec le général de Gaulle. On y aborde de manière très fouillée l'évolution politique des États, leurs rapports réciproques et leurs relations avec la France ainsi que tous les problèmes de politique générale concernant l'Afrique.

- 7 Pour remplir son rôle, le secrétariat général disposait de deux installations : l'une au palais de l'Élysée, l'autre à l'hôtel de Noirmoutier, rue de Grenelle (puis au 2, rue de l'Élysée sous la présidence de Georges Pompidou). On peut sûrement voir là l'origine des deux fonds d'archives, les dossiers qui se trouvaient au palais de l'Élysée au moment de la suppression du secrétariat général ayant été emportés par Jacques Foccart. Si le volume des archives produites est si important, c'est qu'une centaine de personnes, dirigées en fait par les conseillers techniques de Jacques Foccart, Alain Plantey de 1960 à 1967, René Journiac ensuite, travaillaient au secrétariat général. La structure même des fonds laisse apparaître assez clairement le fonctionnement de cet organe très original, un peu à part des autres services de la présidence mais ne constituant pas non plus une véritable administration. On peut distinguer trois ensembles : d'une part, les dossiers des chargés de mission, français, africains et malgaches, qui participent, selon des attributions géographiques et des attributions techniques⁹ à l'information quotidienne, à la préparation et à la diffusion des directives du secrétaire général et, par là même, du général de Gaulle, par des notes, des études et des instructions¹⁰ ; d'autre part, les dossiers liés à l'action directe du président de la Communauté à savoir le protocole, les voyages officiels, la chancellerie (le secrétariat général gère les contingents de la Légion d'honneur et de l'Étoile noire pour l'ensemble de la Communauté et a compétence sur les candidatures du personnel de l'assistance technique), le bureau interministériel du courrier (en gros, jusqu'en 1968, tout le courrier intéressant la Communauté transite par le secrétariat général) et le service de documentation dont la bibliothèque, unique en France sur les problèmes d'outremer, est très utilisée¹¹ ; enfin, les dossiers de la comptabilité et du personnel du secrétariat général.
- 8 Sans jamais manquer à ces missions principales, le secrétariat général traite bien d'autres questions, à commencer par les affaires des départements et territoires d'outremer auxquels, pour des raisons stratégiques, le général de Gaulle est toujours resté attaché mais aussi des questions de politique intérieure, Foccart tenant fortement à son rôle d'abord dans l'aventure du Rassemblement du peuple français (RPF) puis dans celle de l'Union pour la nouvelle République (UNR), devenue en 1968 l'Union pour la défense de la République (UDR), et surtout, comme l'a souligné Alain Plantey, « à la confiance que le Général avait en son jugement¹² ».
- 9 Par souci d'harmonisation et parce que la nature des documents contenus dans les deux fonds est identique, leur communicabilité est régie par le droit commun et plus précisément par le premier article du décret d'application de la loi de 1979 sur les archives¹³. Cet article prévoit que les documents provenant de la présidence de la République ne peuvent être communiqués qu'après un délai de soixante ans à partir de la

date d'émission du document. On peut déroger à ce décret, mais il faut pour cela en faire la demande à la direction des Archives de France qui statue, après accord de l'autorité qui a effectué le versement, en l'occurrence, l'Élysée. En cas de refus implicite ou explicite de communication, le demandeur est fondé à saisir la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA)¹⁴ qui, à l'occasion d'un recours effectué en 2001, a déjà été réunie une fois.

- 10 Les demandes de dérogation sont quotidiennement instruites aux Archives nationales. La communication des fonds Foccart est ainsi établie depuis 1989. Le colloque organisé en avril 1990 par l'Institut d'histoire du temps présent sur « La France et les indépendances des États de l'Afrique noire et de Madagascar » fut en effet la première occasion d'autoriser par dérogation un certain nombre de chercheurs à consulter les fonds.

Les principales sources complémentaires

- 11 Le fonds du secrétariat général constituant un fonds à part entière, les fonds de la présidence de la République sous le général de Gaulle (coté 5 AG 1) et Georges Pompidou (5 AG 2) ne contiennent sur le sujet que quelques dossiers épars : on notera en particulier pour le premier d'entre eux, les dossiers de Bernard Tricot, conseiller technique pour les affaires étrangères¹⁵ et de Paul Bouteiller, chargé de mission au secrétariat général¹⁶ ; pour le second, les dossiers des conseils restreints, dont certains portent sur les affaires franco-africaines¹⁷, les dossiers de Michel Jobert, secrétaire général de la présidence, sur les affaires étrangères¹⁸, les notes de René Journiac adressées au président et à ses secrétaires généraux¹⁹, les comptes rendus d'entretiens, les notes et la correspondance échangés entre le président et ses conseillers diplomatiques et les chefs d'États africains²⁰ ou encore de nombreuses photographies officielles sur lesquelles figure Jacques Foccart²¹.
- 12 Les archives remises aux Archives nationales par Édouard Balladur (543 AP) renferment surtout quant à elles les copies des notes de René Journiac, annotées par Georges Pompidou, pour les années 1971-1973²².
- 13 Mais le plus riche, le plus inédit aussi, se trouve certainement dans le fonds de la présidence de la République de Valéry Giscard d'Estaing (5 AG 3) : y sont en effet rassemblés les dossiers de René Journiac, évoqué à plusieurs reprises²³, et de son successeur, Martin Kirsh [comme *conseiller technique au secrétariat général de la présidence de la République, en charge des Affaires africaines et malgaches, départements et territoires d'outre-mer*] dont ceux constitués entre 1960 et 1962 et entre 1967 et 1974, indispensables pour retracer l'histoire du secrétariat général et tout à fait complémentaires des « fonds Foccart »²⁴.
- 14 Enfin, il importe de signaler le très riche fonds d'archives laissé par Michel Debré et conservé par la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP)²⁵. Ce dernier recèle pour la partie accessible (Matignon, 1959-1962) des pièces intéressantes sur la Communauté, sur la commission Bloch-Lainé notamment²⁶, et quelques lettres échangées avec Jacques Foccart²⁷. La correspondance avec le général de Gaulle laisse également apparaître quelques appréciations sur les problèmes africains et malgaches²⁸ tandis que les documents diplomatiques renferment les comptes rendus des entretiens du Général et de son Premier ministre avec les chefs d'États africains²⁹. Ce fonds est communicable selon le même principe dérogatoire que celui que nous avons décrit plus haut.

- 15 Cet article sur les fonds Foccart conservés aux Archives nationales n'a pas pour ambition d'être complet (comment être exhaustif en quelques lignes sur un fonds de cette importance, tant quantitative que qualitative ?) mais d'ouvrir des perspectives à la recherche historique. Ce qu'on peut affirmer pour conclure, c'est que les archives du secrétariat général pour les Affaires africaines et malgaches se rapprochent plus d'archives de cabinets ministériels que de celles des services traditionnels de la présidence de la République. Ce cabinet est fondamentalement politique, au service absolu du général de Gaulle. Si la rumeur y trouve rapidement un terrain propice et s'amplifie, c'est que la loi du silence y règne, la discrétion sur les jugements portés sur les hommes y semble de mise. Il est spécialement efficace par sa volonté de collaborer avec le gouvernement et son désir d'éviter de trop fortes frictions, notamment avec le ministère des Affaires étrangères qui se dote, en 1964, d'une direction à part entière, chargée des Affaires africaines et malgaches, avec le secrétariat d'État pour la Communauté sous le gouvernement de Michel Debré, avec aussi le ministère de la Coopération et celui des DOM-TOM. Parce que le secrétariat général pour la Communauté puis les Affaires africaines et malgaches jouit d'une certaine indépendance au sein de la présidence de la République, parce qu'il est un organe d'action touchant tous les domaines de la politique française en Afrique entre 1958 et 1974, il occupe une place sans équivalent dans l'histoire des institutions de la V^e République. Par-là même, les archives qu'il a produites doivent être considérées comme indispensables à toute histoire politico-diplomatique franco-africaine.

NOTES

1. Pierre Péan, *L'Homme de l'ombre [...]*, Paris, Fayard, 1990. 585 p.
2. *Journal*, 5 vol., 1997-2001 ; *Foccart parle*, 2 vol., 1995 et 1997. On peut aussi consulter le témoignage oral de Jacques Foccart recueilli par Daniel Desmarquest en 1992, archives orales de la Fondation Charles-de-Gaulle, FCDG.
3. L'origine du secrétariat général pour la Communauté se trouve dans l'art. 9 de l'ordonnance 58-1254 du 19 décembre 1958 portant loi organique sur le conseil exécutif de la Communauté.
4. Le non au référendum du 27 avril 1969 sur la régionalisation entraîne la démission immédiate du général de Gaulle. La transition politique est assurée par Alain Poher qui décide rapidement d'écarter Jacques Foccart de la présidence de la République. Lorsque Georges Pompidou est élu en juin suivant, le rappel de Jacques Foccart ne se fait pas attendre.
5. Citons autour des deux conseillers techniques de Jacques Foccart, Alain Plantey et René Journiac, la quarantaine de chargés de mission que furent Raphaël Able (Côte-d'Ivoire), Alfred Andriamasy (Madagascar), Pierre Angeli, Mamadou Ba (Sénégal), Mamadou Lamine Ba (Mauritanie), Vincent Balési, Gérard Barrère, Joseph Bellat, Alphonse Botalo (République Centrafricaine), Prosper Bouende (Congo), Michel Boulmer, Paul Bouteiller, le colonel Jean Carles, Jean Cerez, Emmanuel Dadet (Congo), Pierre Decheix, Joseph Desmarescaux, Guy Devernois, Rémy Dusserre, Jean-Baptiste Essonghé (Gabon), Jacques Golsala (Tchad), Jean Guezille, Jean-Pierre Hadengue, Aristide Issembe (Gabon), Yves Jouhaud, Martin Kirsch, Guy Le Bellec, Maurice Ligot, Robert Mazeyrac, Jean Mialet, Jean Montpezat, Jacques Mouradian, Daniel

Nna Ekamkam (Gabon), Maurice Perrier, Maximilien Quenum-Possy-Berry (Dahomey), Jean Ribo, Alain Richard, Michel Ropartz, Claude Rostain, Philippe Scipion et Jacques Thibau.

6. Pour les années 1969 à 1971 et 1973.
7. Pour les années 1964 et 1968.
8. Ce nouveau secrétariat d'État est confié à Jean Foyer.
9. Les attributions techniques sont les suivantes : les relations des États de la Communauté avec les pays étrangers et les organisations internationales ; les questions économiques et financières, la coopération technique et l'aide aux États ; les questions institutionnelles et juridiques ; les questions culturelles et sociales ; enfin, l'organisation et le fonctionnement de la représentation française dans les États.
10. Venant en appui de ces notes, on trouve dans ces dossiers classés par pays les télégrammes diplomatiques, les notes de renseignements émanant du SDECE ou de la DRG, la correspondance avec les ambassades et la documentation nécessaire.
11. Elle a été depuis versée à la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine, BDIC, Nanterre.
12. Alain Plantey, « Jacques Foccart et la politique africaine du général de Gaulle », *Espoir*, n° 114, janvier 1998, p. 102.
13. Décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979 sur la communicabilité des documents d'archives publiques.
14. Art. 5 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifié par l'art. 7 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000.
15. Arch. nat., 5 AG 1 / 26.
16. Arch. nat., 5 AG 1/27.
17. Arch. nat., 5 AG 2 / 52, 59, 62, 64, 1042, 1043 et 1047.
18. Arch. nat., 5 AG 2 / 74.
19. Arch. nat., 5 AG 2 / 98, 1061, 1063, 1066 et 1067.
20. Arch. nat., 5 AG 2 / 119-120 et 1025-1027.
21. Arch. nat., 5 AG 2 / 978-980, 982 et 984.
22. Arch. nat., 543 AP 23.
23. René Journiac a tragiquement disparu en 1980 dans un accident d'avion.
24. Arch. nat., 5 AG 3 / 453-821.
25. Ce fonds est pour l'instant consultable sur autorisation et rendez-vous au Centre d'histoire de l'Europe du vingtième siècle (01.44.39.39.80).
26. Fondation nationale des sciences politiques (FNSP), 2 DE 73, commission chargée en juillet 1960 d'organiser l'aide et la coopération technique dispensée par la France aux États de la Communauté et plus particulièrement de réorganiser l'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer (ORSTOM).
27. FNSP, 2 DE 3.
28. FNSP, 2 DE 29.
29. FNSP, 2 DE 63-64.